



Fumer..où ?

Rubrique : questions-réponses - Date : dimanche 28 janvier 2007

Est-il vrai qu'il est interdit de fumer lorsque l'on conduit une voiture (ou autre)

Réponse :

- L'interdiction de fumer contenue dans le décret du 15 novembre 2006 ne vise pas les véhicules particuliers.
- Il n'est cependant pas inutile de rappeler que les plus forts taux de tabagisme passif se retrouvent notamment dans les véhicules particuliers et qu'ils concernent très souvent des enfants.